

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 26 avril 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Marc Campagna, vice-président
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim

CE-2017-471-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-472-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-473-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 AVRIL 2017

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 19 avril 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-474-DEC OPÉRATION ENFANT SOLEIL / BARRAGES ROUTIERS / 4 ET 5 JUIN 2016

ATTENDU la demande de Remax des Mille-Îles inc. de faire des barrages routiers dans le but d'amasser des fonds pour Opération Enfant Soleil les 3 et 4 juin 2017 ;

Il est unanimement résolu d'autoriser la tenue de barrages routiers les 3 et 4 juin 2017, entre 9h et 17h, selon ce qui est prévu au règlement numéro 151, aux dates et endroits suivants :

Les 3 et 4 juin 2017

Boulevard Moody / Canadian Tire
Montée des Pionniers / rue des Fleurs

Le 3 juin 2017

Rue Major / rue Rodrigue

Le 4 juin 2017

Montée Gagnon / rang Saint-François

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2017-475-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 14 mars 2017.

CE-2017-476-REC ADOPTION / « DÉCLARATION DE PRINCIPES MRC LES MOULINS INTERCULTURELLE »

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 557-11-2015, adoptée le 30 novembre 2015, entérinant la Déclaration de principes sur les nouveaux arrivants et la diversité ethnoculturelle devait accompagner le futur plan d'action en immigration de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne était la seule municipalité de Lanaudière, à l'époque, à avoir signé une entente particulière avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) à l'intérieur même de l'entente spécifique en immigration conclue avec la conférence régionale des élus (CRÉ) de Lanaudière pour les années 2013 à 2018 ;

ATTENDU QUE l'adoption du projet de loi 28 par le gouvernement du Québec qui prévoyait, entre autres, l'abolition des CRÉ dans l'ensemble de la Province, a par la suite forcé la CRÉ de Lanaudière à se retirer de l'entente spécifique en immigration ;

ATTENDU QU'en 2016, le MIDI a fait savoir qu'il allait prioriser des ententes en immigration avec les municipalités régionales de comté (MRC) ;

ATTENDU QUE les villes Terrebonne et Mascouche se sont rapidement engagées, en réponse à l'évolution démographique et au développement de la collectivité, à consolider et à améliorer la qualité de vie de tous ses résidents ainsi qu'à favoriser le vivre ensemble interculturel ;

ATTENDU QUE des représentants des deux (2) municipalités ont déjà amorcé des discussions sur la diversité et le vivre ensemble interculturel, et ce, dans le cadre du Plan d'action Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins;

ATTENDU la « Déclaration de principes MRC Les Moulins interculturelle »,;

ATTENDU QUE cette déclaration de principes s'articule autour des quatre (4) grands principes suivants :

- La diversité est une composante de notre collectivité ;
- La prise en compte de la diversité de la population est une responsabilité partagée sur notre territoire ;
- L'équité et l'ouverture aux différences favorisent l'inclusion ;
- L'interculturalité est une dimension importante du vivre ensemble.

ATTENDU QUE les valeurs qui sous-tendent la « Déclaration de principes MRC Les Moulins interculturelle » correspondent aux valeurs de leadership, de concertation, d'ouverture, de respect, d'équité, de fierté, d'harmonie, d'engagement et de développement durable qui guident la mise en place de mesures destinées aux citoyens de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2017-03-14/03 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant l'adoption de la « Déclaration de principes MRC Les Moulins interculturelle » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption de la « Déclaration de principes MRC Les Moulins interculturelle » qui accompagnera le futur Plan d'action Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2017-477-DEC OFFRE DE SERVICES / ORGANISATION D'UNE
ACTIVITÉ DE LOISIR IMMERSIF DESTINÉE À LA
CLIENTÈLE ADOLESCENTE 12-17 ANS**

ATTENDU QUE la principale mesure du plan d'action 2017 pour les adolescents de la Ville de Terrebonne consiste à réaliser une expérience de loisir immersif pour les 12-17 ans ;

ATTENDU QU'une somme de 20 000\$ (t.t.c.) a été allouée, lors de l'adoption du budget 2017 de la Ville, pour l'organisation de l'événement ;

ATTENDU QUE le service de l'animation de la Direction du loisir et de la vie communautaire a reçu deux (2) soumissions d'entreprises spécialisées dans l'organisation d'expériences immersives et à retenu la proposition de la société « Productions Oyez Oyez ! », pour un montant n'excédant pas 20 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE l'expérience immersive proposée se déroulera le vendredi 13 octobre 2017 en soirée sur le site et dans les bâtiments (incluant les soubassements) de l'Île-des-Moulins ;

ATTENDU QUE cette activité destinée aux adolescents de (12-17 ans) sera offerte gratuitement ;

ATTENDU QUE le forfait des « Productions Oyez Oyez ! » comprend les éléments suivants :

- La création et l'écriture d'une histoire sur mesure ;
- La direction artistique ;
- Seize (16) comédiens et treize (13) figurants ;
- La sonorisation et l'éclairage ;
- Les décors et accessoires ;
- Le montage et le démontage du site ;
- Le contrôle des entrées et la sécurité sur le site ;
- Le souci de minimiser l'empreinte écologique.

ATTENDU le document de travail élaboré par le service de l'animation de la Ville de Terrebonne dans le cadre du plan d'action pour les adolescents et intitulé « Soirée immersive pour les adolescents » ;

ATTENDU la présentation qui a eu lieu à la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine ;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2017-03-14/04 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant l'acceptation de l'offre de services de la société Productions Oyez Oyez ! pour l'organisation d'expériences immersives pour les adolescents de 12-17 ans de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à octroyer un contrat à la société « Production Oyez Oyez ! » pour un montant ne dépassant pas 20 000\$ (t.t.c.) pour l'organisation d'une activité de loisir immersif destinée à la clientèle adolescente (12-17 ans). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0147 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-478-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU QUARTIER GÉNÉRAL – POLICE DE TERREBONNE, BOIS-DES-FILION ET SAINTE-ANNE-DES-PLAINES – PUIITS TEST DE CONDUCTIVITÉ THERMIQUE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de six (6) firmes pour le forage de deux (2) puits pour des tests de conductivité thermique dans le cadre de la construction d'un nouveau Quartier général (SA17-1004);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2017 à 16h01, à savoir :

Forage Géomax inc.	39 666,38\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Puits Bernier inc.	42 425,78\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Forage Géomax inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 20 avril 2017 par M. Frédéric Genest, ingénieur et chargé de projets de la société Bouthillette Parizeau ;

ATTENDU également le rapport daté du 21 avril 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 24 avril 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la société **FORAGE GÉOMAX INC.**, datée du 11 avril 2017, pour le forage de deux (2) puits pour des tests de conductivité thermique dans le cadre de la construction d'un nouveau Quartier général, le tout pour un montant de 34 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 640. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0139 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2017-479-REC ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE DES OFFICIERS PUBLICS »

ATTENDU QUE l'assurance de responsabilité civile des officiers publics vient à échéance le 16 mai 2017 suite à un appel d'offres public publié au cours de l'année 2015 (SA15-2001);

ATTENDU la prime soumise par la firme BFL Canada concernant le renouvellement (pour la troisième année) de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour l'année 2017, conformément à l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU les recommandations de MM. Guy Turcot et Robert Miller, de GT & A conseillers en assurances contenues au rapport daté du 19 avril 2017;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier, responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif recommande au conseil d'accepter la proposition de renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour la période débutant le 16 mai 2017 jusqu'au 16 mai 2018, de la compagnie d'assurance Lloyd's de Londres par l'entremise du courtier BFL Canada, pour un coût total de 199 592,08\$ (t.t.c.) (soit 9 % sur la portion prime seulement). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0132 émis par la trésorière est joint à la présente.

QUE le comité exécutif recommande également au conseil d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

CE-2017-480-DEC ADOPTION / LISTE DES FACTURES / DÉNEIGEMENT

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 14 519,81\$ préparée le 24 avril 2017.

CE-2017-481-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 643 418,19\$ préparée le 21 avril 2017.

CE-2017-482-DEC AUTORISATION / PAIEMENT / FACTURES / HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU les obligations légales reliées à la mise en application de la loi 15 (loi favorisant la sécurité financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal);

ATTENDU QU'il est essentiel de s'adjoindre à cet effet les services d'une firme d'actuaire avec une expertise pointue en la matière;

ATTENDU QU'il est difficile de prévoir au fur et à mesure de l'évolution des différents dossiers les services qui sont requis compte tenu des décisions de recours légaux utilisés par les parties (cadres, cols bleus, cols blancs, policiers) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le paiement d'honoraires à la firme Mercer pour les services rendus au cours du mois de février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif autorise le paiement des factures numéros 75624551 et 75624556 présentées par la firme Mercer pour les services professionnels rendus au cours de la période du 1^{er} au 28 février 2017, et ce, pour un montant total de 36 000\$ (taxes en sus). L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon la *Loi sur les cités et villes*, le tout suivant la vérification juridique datée du 31 janvier 2017. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0145 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-483-REC ÉVALUATION / CLASSIFICATION / FONCTIONS CADRES / DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 60-02-2017, adoptée le 13 février 2017, autorisant la création de la Direction de l'environnement ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation s'est réuni et a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande le classement suivant pour chacun des postes, à savoir :

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

NOUVEAU			ANCIEN		
Titre	Classe	Direction	Titre	Classe	Direction
Directeur de l'environnement	10	Environnement			
Coordonnateur, biodiversité et changements climatiques	3	Environnement			
Coordonnateur, qualité des milieux de vie	3	environnement	Chargé de projet, gestion et coordination des matières résiduelles	2	Entretien du territoire

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner les évaluations et la réévaluation de nouvelles fonctions ci-dessus énumérées.

Que le salaire de M. Marc Léger, ing., directeur de l'environnement, soit positionné conformément aux règles de classification actuellement en vigueur, au 7^e échelon de la classe 10, effectif à la date de nomination, soit le 13 mars 2017.

Que le salaire de Mme Geneviève Rivard, coordonnateur, qualité des milieux de vie, soit positionné conformément aux règles de classification actuellement en vigueur, au 8^e échelon de la classe 3, effectif en date du présent comité exécutif.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil l'abolition du poste de « chef de service, développement durable et environnement » à la Direction de l'urbanisme durable.

**CE-2017-484-DEC ÉVALUATION / CLASSIFICATION / FONCTIONS
CADRES / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET
FINANCES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 165-04-2017, adoptée le 10 avril 2017, autorisant l'adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation s'est réuni et a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande le classement suivant pour chacun des postes, à savoir :

NOUVEAU		ANCIEN	
Titre	Classe	Titre	Classe
Directeur des finances et trésorier	11	Directeur de l'administration et des finances	10
Chef de service, planification financière et budget	5	Chef de service, administration, informatique et régimes de retraite	5
Coordonnateur, dettes et immobilisations	4		
Coordonnateur, évaluation et développement	4	Chef de service, taxation et développement	5
Conseiller aux normes comptables	4	Comptable	3
Assistant-trésorier, comptabilité	8	Assistant-trésorier, comptabilité	7
Assistant-Trésorier, revenus	6	Assistant-Trésorier, taxation, perception et évaluation	6

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner l'évaluation et les réévaluations de nouvelles fonctions ci-dessus énumérées.

Que les titulaires suivants soient reclassés, en conformité avec la classification de leur fonction, le tout conformément aux règles de classification actuellement en vigueur :

- Le salaire de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, soit fixé au 9^e échelon de la classe 11, effectif en date du 20 février 2017;
 - Le salaire de Mme Céline Bélanger, conseillère aux normes comptables, soit fixé au 8^e échelon de la classe 4, effectif en date du présent comité exécutif;
 - Le salaire de Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, comptabilité, soit fixé au 8^e échelon de la classe 8, effectif en date du présent comité exécutif;
 - Le salaire de Mme Martine Rousseau, coordonnatrice, évaluation et développement, soit fixé au 9^e échelon de la classe 4, sous réserve de l'article 31.05 du protocole d'entente des employés cadres de la ville de Terrebonne, le tout effectif en date du présent comité exécutif.
-

**CE-2017-485-DEC ÉVALUATION / CLASSIFICATION / FONCTIONS
CADRES / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 167-04-2017, adoptée le 10 avril 2017, autorisant la création du poste de « chargé de projets » à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation s'est réuni et a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande le classement suivant pour chacun des postes, à savoir :

DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

NOUVEAU		ANCIEN	
Titre	Classe	Titre	Classe
Adjoint au directeur	8	Adjoint au directeur	8
Chargé de projets	3		
Chef de service, soutien à la vie associative	6	Chef de service, soutien à la vie associative	7

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner l'évaluation et les réévaluations de nouvelles fonctions ci-dessus énumérées.

Que le salaire de M. Bernard Boisvert, chargé de projets, soit positionné conformément aux règles de classification actuellement en vigueur, au 9^e échelon de la classe 3, sous réserve de l'article 31.05 du protocole d'entente des employés cadres de la ville de Terrebonne, le tout effectif au 11 avril 2017.

**CE-2017-486-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE DE DIRECTION /
DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire de direction à la Direction de l'urbanisme durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, de nommer Mme Martine Mainville au poste de secrétaire de direction à la Direction de l'urbanisme durable à compter du 8 mai 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2017-487-DEC PÉRIODE DE PROBATION / ASSISTANTE-
TRÉSORIÈRE, REVENUS / DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 24 octobre 2016, la nomination de Mme Marie-France Turpin à titre d'assistante-trésorière, revenus, à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE Mme Marie-France Turpin terminera sa période de probation à ce poste le 7 mai 2017 et qu'elle a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, que Mme Marie-France Turpin soit et est confirmée à titre d'assistante-trésorière, revenus, à la Direction de l'administration et finances.

CE-2017-488-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CHEF AUX OPÉRATIONS / DIRECTION DE L'INCENDIE

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 12 octobre 2016, la nomination de M. Richard Bourdeau à titre de chef aux opérations à la Direction de l'incendie ;

ATTENDU QUE M. Richard Bourdeau terminera sa période de probation à ce poste le 7 mai 2017 et qu'il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que M. Richard Bourdeau soit et est confirmé à titre de chef aux opérations à la Direction de l'incendie.

CE-2017-489-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 686 / INSTALLATION D'UNE CONDUITE DE CONTOURNEMENT ET RÉFECTION DU BÉTON DE LA CHAMBRE DE PRÉTRAITEMENT DES ÉTANGS DE TERREBONNE AINSI QUE LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE SOUFFLANTES

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a déposé, dans le cadre du processus budgétaire 2017, deux (2) fiches de projet Nouvelle Initiative connues et désignées sous les numéros #32 et #33 visant – l'installation d'une conduite de contournement et la réfection du béton de la chambre de prétraitement des étangs de Terrebonne ainsi que l'achat et l'installation de soufflantes aux étangs de La Pinière et de La Plaine;

ATTENDU QUE ces deux (2) projets, regroupés compte tenu de la nature des travaux à réaliser, se sont vus recommandés et leur financement respectif tirera sa source d'un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de procéder à la réalisation de ces deux (2) projets, et ce, selon l'estimation détaillée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (686) décrétant un emprunt au montant de 962 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à cinq (5) ans, pour l'installation d'une conduite de contournement et réfection du béton de la chambre de prétraitement des étangs de Terrebonne ainsi que la fourniture et l'installation de soufflantes.

CE-2017-490-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE 687 / STABILISATION DES TALUS DE SITES À RISQUE ET EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE POUR TROIS (3) ANS POUR LE SUIVI DES DOSSIERS

ATTENDU QUE le processus inter direction PRO.10000.11 de la Direction générale (gestion des aléas liés aux glissements de terrain) cible la Direction

de l'entretien du territoire comme étant responsable d'octroyer les mandats professionnels et les contrats d'exécution pour ces travaux;

ATTENDU QUE depuis quelques années, certains sites municipaux présentent diverses problématiques d'instabilité de talus telles que de l'érosion, des décrochements de terrains, des mouvements de sols, etc.;

ATTENDU QUE des études géotechniques ont été réalisées par des firmes professionnelles, dans chacun de ces cas, et que selon leurs conclusions, elles recommandent toutes que des travaux de stabilisation soient entrepris afin de rendre ces endroits stables et sécuritaires;

ATTENDU QUE certains de ces sites font toujours l'objet de vigies par des firmes mandatées par la Direction de la sécurité incendie et sécurité civile;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins n'est pas sollicitée pour la prise en charge de ces dossiers du fait que la portion « entrave au libre écoulement des eaux » ne représente pas un enjeu assez important par rapport à l'ensemble du dossier;

ATTENDU le nombre appréciable de dossiers en cours et à venir, de leur complexité et de l'absence d'une ressource compétente dans la Direction pour effectuer un suivi adéquat;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt parapluie afin de financer la réalisation des travaux de stabilisation, les honoraires professionnels ainsi que l'embauche d'une ressource temporaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement parapluie (687) décrétant un emprunt au montant de 7 155 950\$, dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans, pour la stabilisation des talus de sites à risque et l'embauche d'une ressource temporaire pour trois (3) ans pour le suivi des dossiers.

**CE-2017-491-DEC SOUMISSION / NETTOYAGE DES ÉGOUTS
SANITAIRES, PLUVIAUX ET COMBINÉS AVEC
CAMION ÉCUREUR-RÉCUREUR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion écurer-récureur pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement (SA17-9013) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 22 mars 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 avril 2017 à 11 h 06, à savoir :

Beauregard Environnement ltée	96 594,82\$ t.t.c.
ABC Environnement inc.	106 926,75\$ t.t.c.
9299-2734 Québec inc. (Envirovac 2020)	136 314,36\$ t.t.c.
Aquarehab (Canada) inc.	160 735,05\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Beauregard Environnement ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 avril 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 24 avril 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE**, datée du 11 avril 2017, pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion écurer-récureur, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 26 avril 2017, avec trois (3) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 84 013,76\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0129 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2017-492-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PORTES DE GARAGE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien et la réparation de portes de garage pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9015) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 mars 2017 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 avril 2017 à 11 h 03, à savoir :

Les Portes Laliberté	39 111,62\$ t.t.c.
Portes de garage Citadelle ltée	46 921,30\$ t.t.c.
Les Portes J.P.R. inc.	56 397,94\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Les Portes Laliberté s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 avril 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 19 avril 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **LES PORTES LALIBERTÉ**, datée du 30 mars 2017, pour l'entretien et la réparation de portes de garage, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 26 avril 2017, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 34 017,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0123 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-493-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DE LA PATINOIRE LOUIS-LABERGE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour la réfection de la patinoire Louis-Laberge (SA17-9021LL) ;

ATTENDU QUE deux (2) prix ont été reçus :

Tennis Mapa inc.	20 692,29\$ t.t.c.
Terrassements Jopat inc.	22 266,29\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de la société Tennis Mapa inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 avril 2017 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire;

ATTENDU la vérification juridique du 20 avril 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de la société **TENNIS MAPA INC.** pour la réfection de la patinoire Louis-Laberge, le tout pour un montant de 17 997,21\$ (taxes en sus) à être financé par les revenus reportés parcs et terrains de jeux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0127 révisé émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2017-494-DEC AUTORISATION / AMENDEMENT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire suite à la réception et l'encaissement d'un chèque émis par la compagnie d'assurances relativement à un dommage causé à un des véhicules de la Ville, et ce, selon l'article 2.3 du règlement numéro 195 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise l'amendement budgétaire pour un montant de 3 320\$ du poste budgétaire numéro 1-01-234-10-006 (divers autres) au poste budgétaire numéro 1-02-217-00-649 (matériel véhicules), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0130 émis par la trésorière et joint à la présente.

CE-2017-495-DEC AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE / NEIGE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un transfert budgétaire dans le cadre des activités courantes entourant le paiement des contrats de transport de la neige pour la période résiduelle de l'année 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 45 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-330-00-624 (sel et calcium) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-512 (location camions à neige), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0131 émis par la trésorière et joint à la présente.

CE-2017-496-DEC DEMANDE À LA MRC LES MOULINS / TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES D'UN AFFLUENT / COURS D'EAU OUIMET-GASCON (RUES DE LA COULÉE ET DU GRYPON)

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-291-DEC, adoptée le 10 mars 2016, demandant à la MRC Les Moulins de planifier la réalisation de certaines études et de procéder aux appels d'offres nécessaires en vue de rencontrer les besoins d'entretien requis sur un tronçon d'un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon aux abords des rues de la Coulée et du Gryon;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins a indiqué à la Ville que cette résolution ne comportait pas de mention claire à l'effet de la prise en charge par la MRC Les Moulins de la portion « réalisation des travaux »;

ATTENDU QU'une estimation des travaux au montant de 1 204 642,56\$, datée du 4 novembre 2016, a été réalisée dans le cadre du mandat de services professionnels octroyé par la MRC Les Moulins à la firme SMi Amenatech ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins est en processus d'appel d'offres public visant la réalisation des travaux de stabilisation des berges et qu'elle entend octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à la prochaine séance de son comité administratif prévue en mai prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à la MRC Les Moulins de prendre en charge la gestion de la réalisation des travaux et d'imputer tous les frais associés à ces travaux au règlement d'emprunt no. 659 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, qu'une demande soit faite à la MRC Les Moulins afin qu'elle procède aux travaux de stabilisation des berges d'un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon (rues de la Coulée et du Gryon) et d'imputer tous les frais associés à ces travaux au règlement d'emprunt numéro 659, le tout conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**CE-2017-497-DEC SOUMISSION / COLLECTE DES RÉSIDUS
DOMESTIQUES DANGEREUX**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9023) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 mars 2017 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 4 avril 2017, à savoir :

CRI Environnement inc. 59 725,95\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société CRI Environnement inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 13 avril 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 24 avril 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **CRI ENVIRONNEMENT INC.**, datée du 21 mars 2017, pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.), et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 26 avril 2017, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 51 946,90\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0128 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2017-498-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE PAVAGE, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE DE RUE ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER / AVENUE PIERRE-DANSEREAU ET BOULEVARD CARMEL

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 384-07-2015, adoptée le 6 juillet 2015, acceptant la soumission de la firme Cima + S.E.N.C. pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux de pavage, trottoirs, éclairage de rue et d'aménagement paysager sur l'avenue Pierre-Dansereau et le boulevard Carmel (SA15-3012);

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus être réalisés à l'été 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de pavage, trottoirs, éclairage de rue et d'aménagement paysager sur l'avenue Pierre-Dansereau et le boulevard Carmel** » (référence : règlement d'emprunt 681).

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques et administratif.

CE-2017-499-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CONSTRUCTION D'UN RÉACTEUR DE TYPE BOUES ACTIVÉES À AÉRATION CONVENTIONNELLE / STEP LA PINIÈRE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération conventionnelle à la station La Pinière (SA17-3004);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 février 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 mars 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Axor Experts-Conseils inc.	1,03	1 516 312,08\$ t.t.c.
Beaudoin Hurens inc.	0,45	3 089 953,12\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 500 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 20 avril 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Axor Experts-Conseils inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.** pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération conventionnelle à la station La Pinière, pour un montant de 1 318 819\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 616. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0122 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques et administratif.

**CE-2017-500-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET
REEMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC /
PROGRAMME TECQ III**

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC, adoptée le 20 janvier 2016, mandatant la firme Cima+ à soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE la réhabilitation et le remplacement des conduites d'aqueduc indiquées dans le plan d'intervention font partie des travaux de priorité 3 et sont admissibles à la contribution gouvernementale du programme TECQ III;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 543-11-2016, adoptée le 28 novembre 2016, acceptant la soumission de la firme Efel Experts-conseil inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire dans le cadre du programme TECQ III (SA16-3031) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la réalisation des travaux de remplacement de réhabilitation et remplacement de conduites d'aqueduc concernant les rues suivantes : rues de Beaurivage, Bissonnette, Chantal, du Curé-Bélanger, Henri, Léo-Delorme, Louise, Philippe-Chartrand, Richard-Venne, Rochon, du Saguenay, chemin Saint-Charles, rue Sarrazin, boulevard des Seigneurs, rues Ubald-Chartrand, rue Venne** » (référence : règlement d'emprunt 664).

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques et administratif.

CE-2017-501-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS, D'UNE PISTE CYCLABLE, DE FEUX DE CIRCULATION ET D'ÉCLAIRAGE SUR LE CHEMIN GASCON, ENTRE LES AUTOROUTES 25 ET 640

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1132-DEC, adoptée le 7 septembre 2016, acceptant la soumission de la firme 4368894 Canada inc. pour la préparation des plans, devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage sur le chemin Gascon entre les autoroutes 25 et 640 (SA16-3026);

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus être réalisés à l'été 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour ces travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage sur le chemin Gascon entre les autoroutes 25 et 640** » (référence : règlement d'emprunt 668).

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques.

CE-2017-502-DEC TOURNAGE / SÉRIE « CONSTANCE » / 6 AU 8 MAI 2017

ATTENDU la demande de tournage pour la série « Constance » diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc.- Constance, qui aura lieu les 6, 7 et 8 mai 2017 au 110 et 115, rue Saint-Louis entre 8h et approximativement 22h, les trois (3) jours de tournage;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le tournage de la série « Constance » produite par Sovitel inc.-Constance au 110 et 115, rue Saint-Louis, entre 8h et approximativement 22h, du 6 au 8 mai 2017, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que soit autorisée la fermeture par intermittence aux trois (3) minutes les 6, 7 et 8 mai 2017, entre 8h et 21h30 h (selon les besoins du tournage), de la rue Saint-Louis entre le boulevard de Terrebonne et la rue Pie-IX.

Que des frais de 300\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 671.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2017-503-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
INSTALLATION DE BARRIÈRES DE CONTRÔLE /
COMPLEXE AQUATIQUE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'installation de barrières de contrôle au Complexe aquatique afin de rendre les installations plus sécuritaires, et ce, suite à l'audit de la Société de sauvetage ;

ATTENDU QU'un mandat a été confié à la firme Octant architecture pour préparer les esquisses, le projet préliminaire, la préparation des plans et devis et assurer la surveillance des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'installation de barrières de contrôle au Complexe aquatique*** » (référence : règlement d'emprunt 177).

**CE-2017-504-DEC SOUMISSION / DESIGN GRAPHIQUE DU MANUEL
D'URBANISME DURABLE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour le design graphique du manuel d'urbanisme durable (SA17-11002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 22 février 2017 ;

ATTENDU QUE douze (12) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 avril 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Siamois Graphisme	89,629	15 521,63\$ t.t.c.
BC2 Groupe Conseil	60,00	25 869,38\$ t.t.c.
Cible	52,94	29 319,00\$ t.t.c.
Factorie l'Agence	43,197	33 802,65\$ t.t.c.
Lemay	35,128	44 840,25\$ t.t.c.
Les manifestes 2012	--	--
Attention Design Plus	--	--
Coop de solidarité Belvédère Communication	--	--
Clémentine communication	--	--
Tapage	--	--
Kinos inc.	--	--
Marquis Interscript	--	--

ATTENDU QUE les firmes Les manifestes 2012, Attention Design Plus, Coop de solidarité Belvédère Communication, Clémentine communication, Tapage, Kinos inc. et Marquis Interscript ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Siamois Graphisme;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, d'accepter la soumission de la firme **SIAMOIS GRAPHISME** pour les services professionnels pour le design graphique du manuel d'urbanisme durable, pour un montant de 13 500 \$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0133 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-505-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
RÉALISATION D'UNE STRATÉGIE D'ACQUISITION
DE VÉHICULES ÉCOÉNERGÉTIQUES ET
ÉLECTRIFICATION DES ESPACES PUBLICS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la réalisation d'une stratégie d'acquisition de véhicules écoénergétiques et électrification des espaces publics (SA17-7001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} mars 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 mars 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
F.P. Innovations (Groupe PIT)	13,44	114 627,78\$ t.t.c.
Marcon, conseillers en management	11,54	149 968,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est établie légèrement au-dessus de 100 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU la vérification juridique du 24 avril 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme F.P. Innovations (Groupe PIT);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., directeur de l'environnement, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **F.P. INNOVATIONS (GROUPE PIT)** pour les services professionnels pour la réalisation d'une stratégie d'acquisition de véhicules écoénergétiques et électrification des espaces publics, pour un montant de 99 698\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0134 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2017-0135 soumis par la trésorière au montant de 54 670\$, du poste budgétaire numéro 1-01-381-49-001 (innovation climatique) au poste budgétaire numéro 1-02-110-00-490 (budget des commissions), soit accepté.

Que l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'obtention d'une subvention d'un minimum de 54 670\$ du programme *Municipalités pour l'innovation climatique* de la Fédération canadienne des municipalités.

CE-2017-506-DEC DEMANDE DE SUBVENTION / PROGRAMME MUNICIPALITÉS POUR L'INNOVATION CLIMATIQUE (MIC) / FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-505-REC, adoptée le 26 avril 2017, recommandant au conseil l'acceptation de la soumission de la firme F.P. Innovations (Groupe PIT) pour les services professionnels pour la réalisation d'une stratégie d'acquisition de véhicules écoénergétiques et électrification des espaces publics (SA17-7001);

ATTENDU QUE le Programme *Municipalités pour l'innovation climatique* de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) offre une subvention pour des «Études d'atténuation des changements climatiques et études d'adaptation aux changements climatiques» et que le mandat donné à Groupe PIT peut être subventionné à 80%, en plus du temps en nature investi par la Ville;

ATTENDU QU'il est possible d'aller chercher jusqu'à 175 000\$ de subvention pour un projet ciblé;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., directeur de l'environnement, que le comité exécutif autorise la Direction de l'environnement à déposer à déposer une demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour financer le mandat de développer une stratégie d'acquisition de véhicules écoénergétiques et d'électrification des espaces publics.

Que M. Marc Léger, ing., directeur de l'environnement, soit et est mandaté pour représenter la Ville aux fins de l'application de la présente demande et à signer tout document exigé.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à se conformer aux exigences du programme.

CE-2017-507-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h30

Président

Secrétaire